

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1er avril 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Par délibération du 13 mai 1996, vous avez mis à la disposition de la commune de Neuville sur Saône, par bail emphytéotique, le terrain d'assiette sur lequel est construit le gymnase annexé au collège Jean Renoir situé avenue de l'Europe.

Ladite commune souhaite édifier un bâtiment d'une superficie de 107 mètres carrés utiles qui jouxterait le gymnase et comporterait des vestiaires et des salles de réunions ;

**B - Propose**, ce projet visant à améliorer la qualité des installations mises à disposition des utilisateurs, d'accorder, à la commune de Neuville sur Saône, l'autorisation de construire une annexe au gymnase du collège Jean Renoir ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération en date du 13 mai 1996 ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

**DELIBERE**

**Accorde**, à la commune de Neuville sur Saône, l'autorisation de construire une annexe au gymnase du collège Jean Renoir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,